

Règlement de la campagne promotionnelle „Quand 5 devient 6 1/2019“

Généralités

1. „Quand 5 devient 6 1/2019“ désigne une campagne promotionnelle au cours de laquelle sont mis en jeu pour CHF 120'000.- de jeux Subito! gratuits.
2. Swisslos, coopérative de loterie ayant son siège à Bâle, organise cette campagne dans le territoire de la Suisse alémanique¹, du Tessin et de la Principauté du Liechtenstein (territoire contractuel de Swisslos) conformément au présent règlement.
3. Le présent règlement complète les règles du jeu et les conditions de participation au Subito! et les conditions à la participation aux points de vente Swisslos.

Autorisation de participer

4. La participation à la campagne promotionnelle „Quand 5 devient 6 1/2019“ implique l'acquisition préalable d'une participation continue à plus de cinq tirages consécutifs de Subito!, produit de loterie de Swisslos. La condition à la conclusion d'un contrat de jeu au Subito! et par conséquent à la participation à la campagne promotionnelle „Quand 5 devient 6 1/2019“ est que le participant soit âgé de 18 ans révolus.
5. Pour toute participation continue Subito! de plus de cinq tirages consécutifs validée au cours de la durée de la campagne, un jeu Subito! gratuit pour une participation à un tirage supplémentaire est offert. L'enjeu par tirage de la participation continue Subito! ayant entraîné le jeu Subito! gratuit détermine la valeur du jeu offert. Ainsi, si le joueur verse un enjeu de 4 francs par tirage pour plus de cinq tirages, il reçoit un jeu gratuit Subito! d'une valeur de 4 francs.
6. Du 29.04.2019 au 12.05.2019 au plus tard, toute participation au Subito! de plus de cinq tirages consécutifs validée, participe automatiquement une fois à la campagne, si tant est que le nombre maximum de jeux Subito! gratuits n'a pas été atteints.

Les participations au jeu annulées ultérieurement sont retirées de la campagne promotionnelle avec effet rétroactif et perdent ainsi tout droit au gain.

7. La campagne promotionnelle prend automatiquement fin lorsque le nombre maximum de jeux gratuits Subito! est atteint et au plus tard le 12.05.2019 ; au-delà de cette date aucune participation n'est plus possible.

Volume des jeux Subito! gratuits

8. Dans le cadre de la campagne „Quand 5 devient 6 1/2019“, des jeux Subito! gratuits pour un montant maximum de CHF 120'000.00 sont attribués.

¹ AG, AI, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH

Reçus

9. Tout gain d'un jeu Subito! gratuit est mentionné sur le reçu de participation correspondant; le terminal de loterie installé dans le point de vente imprime un second reçu de participation porteur du jeu Subito! gratuit gagné. Le jeu Subito! gratuit participe au premier tirage qui suit la dernière participation au tirage ayant généré le gain. Les jeux Subito! gratuits participent précisément au tirage mentionné sur le reçu. La quantité de numéros par grilles Subito! (de 6 à 10 numéros) est attribuée aléatoirement par le système.

Divers

10. Swisslos se réserve la possibilité de modifier le présent règlement.
11. La participation à la campagne promotionnelle implique l'adhésion du participant au présent règlement.
12. En cas de divergence entre les versions française ou italienne du présent règlement et la version allemande, seule ferait autorité la version allemande.
13. Le présent règlement est disponible chez Swisslos ; il également déposé sur son site Internet (www.swisslos.ch).
14. Le présent règlement entre en vigueur le 29 avril 2019.